

ARGUMENTAIRE

La **Fédération Générale des Clercs et Employés de Notaire Force Ouvrière** est la première organisation syndicale dans la branche professionnelle au sens de la loi sur la représentativité des organisations syndicales de salariés.

Elle a obtenu un pourcentage de vote en sa faveur de près de 33 % lors du scrutin de novembre 2012 dans les TPE, le Notariat étant constitué à plus de 95 % de TPE.

La **Fédération Générale des Clercs et Employés de Notaire Force Ouvrière** s'interroge quant aux éléments de communication du Gouvernement concernant les professions réglementées et plus particulièrement l'Institution Notariale.

En effet, employer le prétexte de restituer du pouvoir d'achat aux français pour libéraliser et déréguler à tout va la profession est totalement fallacieux car le véritable motif est de complaire à la Commission Européenne pour obtenir de nouveaux délais pour la réduction du déficit budgétaire de la Nation.

Nos concitoyens ne doivent pas être dupes des propositions et préconisations de l'Inspection Générale des Finances reprises dans les déclarations gouvernementales, recommandant :

- ✓ Le nouveau principe de fixation du tarif des notaires lors d'actes mettant en jeu un bien immobilier par l'instauration d'un tarif forfaitaire; obligation accrue de transparence tarifaire ;
- ✓ La co-signature du ministre de l'Economie pour les révisions tarifaires ;
- ✓ L'ouverture à d'autres professionnels de l'organisation de ventes aux enchères immobilières volontaires ;
- ✓ La libéralisation des honoraires de négociation immobilière ;
- ✓ La fin du monopole de rédaction d'actes soumis à publicité foncière, les donations et donations partages, les actes de notoriété ;
- ✓ L'ouverture du monopole pour les contrats de mariage ou modification des contrats de mariage ;
- ✓ La liberté d'installation ;
- ✓ L'introduction dans une SEL d'ouverture du capital à des tiers (banques, assureurs, etc.) avec un plafond de 49% maximum du capital ;

Ces préconisations, si elles devaient être retenues, constitueraient « une mort sur ordonnance » pour l'Institution Notariale et aboutiraient à la destruction de l'emploi et de la couverture sociale des salariés et retraités du Notariat.

Elles auraient des répercussions collatérales sur la protection sociale des salariés et retraités du Notariat, protection sociale assurée par la CRPCEN (Caisse de Retraite et de Prévoyance des Clercs et Employés de Notaire), instaurée par la loi du 12 juillet 1937.

.../...



Le régime se compose à fin juillet 2014 de :

- ✓ 48.435 salariés dans les études et offices ;
- ✓ 4.471 salariés en recherche d'emploi ou en invalidité ;
- ✓ 72.667 retraités ;
- ✓ 122.401 bénéficiaires de prestations maladie.

Le financement de la CRPCEN est assuré à la fois par les cotisations salariales et patronales assises sur les salaires, mais aussi par une contribution sur les émoluments et honoraires perçus par le notaire, actuellement au taux de 4 %.

La CRPCEN, grâce à ce financement original, s'autofinance intégralement et ne reçoit aucune subvention de l'Etat, tout en participant à la solidarité nationale à travers la compensation bilatérale maladie

Une baisse significative de l'emploi **aurait comme conséquence inéluctable** une forte diminution du financement des prestations servies par la CRPCEN.

C'est bien le dogme libéral de la commission européenne qui a généré les termes de ce rapport.

Le Gouvernement est-il prêt à assumer la casse de l'emploi et de la protection sociale des salariés du Notariat ?

Le Gouvernement a-t-il évalué les conséquences financières qu'il devra assumer ?

La **Fédération Générale des Clercs et Employés de Notaire Force Ouvrière** ne peut accepter une telle remise en cause de l'Institution Notariale ainsi que ses effets dévastateurs.

La Fédération Générale des Clercs et Employés de Notaire Force Ouvrière exercera avec la plus grande conviction toutes actions revendicatives nécessaires pour préserver l'emploi et la protection sociale des salariés et retraités du Notariat.

Paris, le 13 septembre 2014

Le bureau de la FGCECEN-FO